

DEMANDE D'EMPLACEMENT PONTON / MOUILLAGE

1. LE DEMANDEUR (FUTUR MEMBRE ACTIF)

Nom :	Prénom :
Adresse Tahiti :	BP :
Téléphone :	Email :
Profession / Domaine d'activité :	(Cette information nous permet de solliciter les compétences de nos membres pour la vie du club)

2. LE NAVIRE

Nom du Bateau :	Type / Série :
Immatriculation (PY) :	Quartier :
Longueur HT (m) :	Largeur (m) :
Tirant d'eau (m) :	Poids (kg) :
Compagnie d'Assurance :	N° Police :
L'assurance doit obligatoirement couvrir la Responsabilité Civile et les Frais de Retiement (enlèvement épave).	

3. VOTRE PROJET & VIE DE CLUB (CRITÈRE D'ATTRIBUTION)

Le Yacht Club de Tahiti est une association sportive. L'attribution d'une place est prioritairement liée à l'ancienneté, mais aussi à la participation active du membre à la vie associative (Art. statuts).

Quel est votre programme de navigation ?

☐ Plaisance / Croisière familiale

☐ Pêche sportive

☐ Régate / Compétition

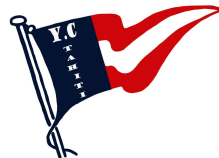
Comment envisagez-vous votre participation au YCT ? (Cochez les cases)

☐ Participation aux régates du calendrier

☐ Bénévolat lors des événements (sécurité, comité de course, logistique)

☐ Aide à l'École de Voile (encadrement, aide technique)

☐ Apport de compétences techniques pour l'entretien du club



4. ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS (À LIRE ATTENTIVEMENT)

A. HABITATION À BORD

L'habitation permanente à bord est **interdite**, sauf dérogation exceptionnelle et écrite du Comité Directeur.

- **Comptez-vous habiter le bateau ?** ☐ OUI ☐ NON
- Si OUI, une demande motivée spécifique doit être jointe à ce dossier.

B. ENTRETIEN ET RESPONSABILITÉ

Le demandeur reconnaît que le YCT met à disposition un emplacement (corps-mort ou ponton) mais n'assure pas la garde du navire.

- Le propriétaire reste **seul responsable** de l'amarrage de son navire et de la vérification de l'état de ses chaînes/aussières.
- Le YCT décline toute responsabilité en cas d'avarie, de vol, de dégradation due aux intempéries ou de rupture de mouillage.

C. ENVIRONNEMENT

Le demandeur s'engage formellement à ne rejeter aucun effluent (eaux noires, huiles, produits chimiques) dans le lagon, sous peine d'exclusion immédiate.

⚠ RÈGLE DE RENOUVELLEMENT (LISTE D'ATTENTE)

IMPORTANT : Cette demande est valable **6 MOIS**.

Il appartient au demandeur de la renouveler par écrit ou email tous les six mois.

À défaut de renouvellement à la date anniversaire, la demande sera automatiquement annulée et rayée de la liste d'attente sans préavis.

5. PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

Pour que le dossier soit présenté au Comité Directeur (réunion mensuelle), merci de joindre :

1. ☐ Photo récente du bateau (et des installations sanitaires si demande d'habitation).
2. ☐ Copie du Carnet de Francisation (ou acte de vente).
3. ☐ Attestation d'Assurance en cours de validité (RC + Retirement).
4. ☐ Copie de la pièce d'identité du/des propriétaire(s).
5. ☐ Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique.

Fait à : _____, Le : ____ / ____ / _____

SIGNATURE DU DEMANDEUR

(Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord")

(Cadre Réservé Administration)

Décision du Comité Directeur du :

☐ Accordé - Emplacement n° :

☐ Liste d'attente - Rang :

☐ Refusé - Motif :